



PRÉSENTATION

C'EST QUOI ?

Ce subtil acronyme signifie **A**uvergne-**R**hône-**A**lpes **G**roupes **É**mergents, tout simplement !

Porté par le réseau de filière Grand Bureau, AURAGE! est un dispositif de repérage et d'accompagnement d'artistes ayant pour objectif de mettre en valeur le dynamisme, la diversité et la qualité de la scène Auvergne Rhône Alpes.

Via un appel à candidatures lancé au printemps au réseau professionnel, Grand Bureau recense les nouveaux talents régionaux repérés par ses adhérentes. Parmi toutes les candidatures reçues, 20 artistes sont sélectionnées par un jury de professionnelle paritaire et représentatif de la filière pour intégrer la promo annuelle AURAGE!

Parmi ces 20 artistes : 10 sont issues des candidatures portées par des lieux de diffusion et d'accompagnement, et 10 sont issues des candidatures portées par des développeurs d'artistes (producteurices de concerts, labels, éditeurices, manager-euses).

OBJECTIFS

- Valoriser et mettre en lumière le travail de repérage artistique et d'accompagnement des adhérentes de Grand Bureau.
- Valoriser et mettre en lumière la vitalité et la qualité de la scène musicale régionale.
- Encourager la coopération et la solidarité entre les structures adhérentes au réseau au profit du développement des projets artistiques régionaux.
- Accompagner les projets artistiques de la région dans leur développement professionnel.



CONTENUS

CE QUI ATTEND LES ARTISTES DE LA PROMO AURAGE!

① La Récolte

Ces 20 artistes intègrent [La Récolte](#) : la base de données de repérage artistique mise en place par Grand Bureau, pour bénéficier d'une mise en lumière et d'une communication auprès des adhérentes du réseau.

La Récolte

 Repérages artistiques en AuRA

② Journée d'accompagnement

Grand Bureau propose une journée d'accompagnement et de mise en réseau professionnel aux artistes qui en expriment le besoin, au programme :

- rencontre avec certains corps de métier (booking, communication, administration, programmation...)
- atelier sur la gestion de projet
- interconnaissance entre artistes
- travail sur la communication des projets

③ Demie-journée pitch-nic"

Grand Bureau consacre un temps permettant aux artistes qui le souhaitent de pitcher leurs projets aux professionnelles du réseau.

⊕ Le volet export

Parmi cette promo, certains projets pourront bénéficier du volet export du dispositif AURAGE! afin de se produire en showcase sur les temps forts nationaux ciblés par Grand Bureau : pour 2026, c'est 3 places pour le MaMA Festival & Convention, 1 place pour le MIMA. (Ce volet export est uniquement dédié aux artistes ayant comme entourage professionnel une producteur·ice, un label, une éditeur·ice, une manager·euse.)

En résumé, 2 volets au dispositif AURAGE! :

1. Le repérage artistique régional et l'accompagnement
2. L'export au national

PROMO AURAGE!

FONCTIONNEMENT



Qui peut déposer une candidature ?

Ce volet s'adresse à la fois aux structures accompagnant des artistes via des dispositifs structurants ou de la mise à disposition de studios de répétitions (lieux de diffusion, lieux d'accompagnement), mais également aux structures de développement d'artistes (producteurices de concerts, labels, éditeurices, managerices).

Critères de participations ?

- La structure porteuse du projet doit être implantée en AURA,
- Les artistes doivent obligatoirement être implantés en AURA (justifiant d'un volume d'activité sur le territoire),
- La structure doit obligatoirement être adhérente à Grand Bureau,
- Le formulaire doit être rempli par la structure accompagnatrice du projet, et non par les artistes eux-mêmes,
- Chaque structure ne peut proposer que 3 projets artistiques maximum (volet export compris).

Quels sont les éléments à fournir pour déposer une candidature ?

- Des informations sur le projet (biographie, photos, liens, implantation géographique, composition du groupe, discographie, dates, entourage professionnel...),
- Contact de la personne référente,
- 3 fichiers audios de 3 morceaux différents.
- Un lien vers une vidéo de session live type teaser / extrait court ou titre .
- La fiche technique.
- Une revue de presse.



Critères de sélection

- La qualité artistique du projet sera étudiée (proposition originale, univers singulier, maîtrise de l'instrument, présence scénique, ...)
- La sélection des 20 projets artistiques sera paritaire (F/H/NB)

Critères d'appréciation

- Les candidatures accompagnées par plusieurs structures seront appréciées.
- Les projets ayant fait l'objet d'accompagnement de structures du territoire.
- La représentativité des personnes racisées sera prise en compte



VOLET EXPORT



Une fois la promo AURAGE! constituée, 3 projets pourront avoir accès à ce volet export (si vous les inscrivez via le formulaire). Attention, faire partie de la promo AURAGE! ne garantit pas une sélection sur le volet export.

FONCTIONNEMENT

Qui peut déposer une candidature ?

Ce volet est réservé aux structures de développement d'artistes (producteurices de concerts, labels, éditeurices, managerices).

Les lieux souhaitant tout de même proposer des artistes pour le MaMA doivent s'assurer que le projet est entouré d'au moins une professionnelle liée aux métiers de développement cités ci-dessus.

Critères de participations ?

- La structure représentant les artistes sélectionnés s'engage à participer aux coûts de production et d'organisation du showcase au MaMA, selon des modalités précisées dans une convention établie avec Grand Bureau. Grand Bureau prend en charge les frais de location de la salle et les frais techniques,
- La structure porteuse du projet doit être implantée en AURA,
- Les artistes doivent obligatoirement être implantés en AURA (justifiant d'un volume d'activité sur le territoire),
- La structure doit obligatoirement être adhérente à Grand Bureau,
- Le formulaire doit être rempli par la structure accompagnatrice du projet, et non par les artistes eux-mêmes,
- Chaque structure ne peut proposer que 3 projets artistiques maximum (volet export compris).

Quels sont les éléments à fournir pour déposer une candidature ?

- Des informations sur le projet (biographie, photos, liens, implantation géographique, composition du groupe, discographie, dates, entourage professionnel...),
- Contact de la personne référente,
- 3 fichiers audios de 3 morceaux différents.
- Un lien vers une vidéo de session live type teaser / extrait court ou titre .
- La fiche technique.
- Un argumentaire détaillé sur la stratégie de développement du projet
- Une revue de presse.

Pour les lieux de diffusion et/ou d'accompagnement :

- Les partenaires professionnelles entourant le projet.

Critères de sélection

- La qualité artistique du projet sera étudiée (proposition originale, univers singulier, maîtrise de l'instrument, présence scénique, ...)
- La sélection des 20 projets artistiques sera paritaire (F/H/NB)

Critères d'appréciation

- Un regard attentif sera porté sur la stratégie de développement du projet artistique (il est primordial d'identifier les besoins du projet et les moyens alloués : capacité à convier des professionnel·les sur l'événement, prise de rendez-vous sur le MaMA en amont, ...),
- Les candidatures accompagnées par plusieurs structures seront appréciées.
- Les projets ayant fait l'objet d'accompagnement de structures du territoire.
- La représentativité des personnes racisées sera prise en compte

DÉPOSER UN PROJET



CALENDRIER

- ⇒ Lundi 27 avril 2026 au vendredi 29 mai 2026 à 18h : ouverture des candidatures
- ⇒ Juin 2026 : résultats des délibérations en juin
- ⇒ Juillet 2026 : annonce publique des sélectionnées



CONTACT

Pour toute question ou remarque écrivez à [Robin Barthomeuf](#), chargé de mission accompagnement